

[Traduction]

3 décembre 1998

Chef Eugene Anaquod
Première Nation de Muscowpetung
C.P. 1310
FORT QU'APPELLE, SK
S0G 1S0

Chef Anaquod,

Je désire vous aviser que le Canada a maintenant déterminé sa position concernant l'enquête de la Commission des revendications des Indiens sur la revendication pour inondation présentée par la Qu'Appelle Valley Indian Development Authority (QVIDA).

Comme vous le savez, le Canada examine sa position sur la revendication en question depuis la publication du rapport de la CRI en février 1998. Je suis heureuse de vous informer que le Canada acceptera aux fins de négociations, sous le régime de sa Politique des revendications, la revendication pour inondation de la Première Nation de Muscowpetung.

À la suite de notre examen, le gouvernement fédéral accepte la recommandation de la CRI de négocier la revendication pour inondation de la Première Nation de Muscowpetung en raison du fait que le Canada n'a pas autorisé comme il se doit l'inondation des terres de réserve.

J'ai demandé à M^{me} Paulette Panzeri, directrice des Opérations de négociations, de communiquer avec vous concernant les détails de la négociation de votre revendication.

Je vous souhaite beaucoup de succès dans ces négociations.

Je vous prie de recevoir, Madame et Messieurs les commissaires, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

ORIGINAL SIGNÉ PAR
JANE STEWART

Jane Stewart, C.P., députée

c.c. : Commissaire P.E. James Prentice
Commissaire Carole T. Corcoran
Commissaire Roger J. Augustine

[Traduction]

3 décembre 1998

Chef Mathew Peigan
Première Nation de Pasqua
C.P. 968
FORT QU'APPELLE, SK
S0G 1S0

Chef Peigan,

Je désire vous aviser que le Canada a maintenant déterminé sa position concernant l'enquête de la Commission des revendications des Indiens sur la revendication pour inondation présentée par la Qu'Appelle Valley Indian Development Authority (QVIDA).

Comme vous le savez, le Canada examine sa position sur la revendication en question depuis la publication du rapport de la CRI en février 1998. Je suis heureuse de vous informer que le Canada acceptera aux fins de négociations, sous le régime de sa Politique des revendications, la revendication pour inondation de la Première Nation de Muscowpetung.

À la suite de notre examen, le gouvernement fédéral accepte la recommandation de la CRI de négocier la revendication pour inondation de la Première Nation de Muscowpetung en raison du fait que le Canada n'a pas autorisé comme il se doit l'inondation des terres de réserve.

J'ai demandé à M^{me} Paulette Panzeri, directrice des Opérations de négociations, de communiquer avec vous concernant les détails de la négociation de votre revendication.

Je vous souhaite beaucoup de succès dans ces négociations.

Je vous prie de recevoir, Madame et Messieurs les commissaires, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

ORIGINAL SIGNÉ PAR
JANE STEWART

Jane Stewart, C.P., députée

c.c. : Commissaire P.E. James Prentice
Commissaire Carole T. Corcoran
Commissaire Roger J. Augustine

[Traduction]

3 décembre 1998

Chef Melvin Isnana
Première Nation de Standing Buffalo
C.P. 128
FORT QU'APPELLE, SK
S0G 1S0

Chef Isnana,

Je désire vous aviser que le Canada a maintenant déterminé sa position concernant l'enquête de la Commission des revendications des Indiens sur la revendication pour inondation présentée par la Qu'Appelle Valley Indian Development Authority (QVIDA).

Comme vous le savez, le Canada examine sa position sur la revendication en question depuis la publication du rapport de la CRI en février 1998. Je suis heureuse de vous informer que le Canada acceptera aux fins de négociations, sous le régime de sa Politique des revendications, la revendication pour inondation de la Première Nation de Muscowpetung.

À la suite de notre examen, le gouvernement fédéral accepte la recommandation de la CRI de négocier la revendication pour inondation de la Première Nation de Muscowpetung en raison du fait que le Canada n'a pas autorisé comme il se doit l'inondation des terres de réserve.

J'ai demandé à M^{me} Paulette Panzeri, directrice des Opérations de négociations, de communiquer avec vous concernant les détails de la négociation de votre revendication.

Je vous souhaite beaucoup de succès dans ces négociations.

Je vous prie de recevoir, Madame et Messieurs les commissaires, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

ORIGINAL SIGNÉ PAR
JANE STEWART

Jane Stewart, C.P., députée

c.c. : Commissaire P.E. James Prentice
Commissaire Carole T. Corcoran
Commissaire Roger J. Augustine

[Traduction]

3 décembre 1998

Chef Lyle Acoose
Première Nation de Sakimay
C.P. 339
GRENFELL, SK
S0G 2B0

Chef Acoose,

Je désire vous aviser que le Canada a maintenant déterminé sa position concernant l'enquête de la Commission des revendications des Indiens sur la revendication pour inondation présentée par la Qu'Appelle Valley Indian Development Authority (QVIDA).

Comme vous le savez, le Canada examine sa position sur la revendication en question depuis la publication du rapport de la CRI en février 1998. Je suis heureuse de vous informer que le Canada acceptera aux fins de négociations, sous le régime de sa Politique des revendications, la revendication pour inondation de la Première Nation de Muscowpetung.

À la suite de notre examen, le gouvernement fédéral accepte la recommandation de la CRI de négocier la revendication pour inondation de la Première Nation de Muscowpetung en raison du fait que le Canada n'a pas autorisé comme il se doit l'inondation des terres de réserve.

J'ai demandé à M^{me} Paulette Panzeri, directrice des Opérations de négociations, de communiquer avec vous concernant les détails de la négociation de votre revendication.

Je vous souhaite beaucoup de succès dans ces négociations.

Je vous prie de recevoir, Madame et Messieurs les commissaires, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

ORIGINAL SIGNÉ PAR
JANE STEWART

Jane Stewart, C.P., députée

c.c. : Commissaire P.E. James Prentice
Commissaire Carole T. Corcoran
Commissaire Roger J. Augustine

[Traduction]

3 décembre 1998

Chef Terrance Pelletier
Première Nation de Cowessess
C.P. 100
COWESSESS, SK
S0G 5L0

Chef Pelletier,

Je désire vous aviser que le Canada a maintenant déterminé sa position concernant l'enquête de la Commission des revendications des Indiens sur la revendication pour inondation présentée par la Qu'Appelle Valley Indian Development Authority (QVIDA).

Comme vous le savez, le Canada examine sa position sur la revendication en question depuis la publication du rapport de la CRI en février 1998. Je suis heureuse de vous informer que le Canada acceptera aux fins de négociations, sous le régime de sa Politique des revendications, la revendication pour inondation de la Première Nation de Muscowpetung.

À la suite de notre examen, le gouvernement fédéral accepte la recommandation de la CRI de négocier la revendication pour inondation de la Première Nation de Muscowpetung en raison du fait que le Canada n'a pas autorisé comme il se doit l'inondation des terres de réserve.

J'ai demandé à M^{me} Paulette Panzeri, directrice des Opérations de négociations, de communiquer avec vous concernant les détails de la négociation de votre revendication.

Je vous souhaite beaucoup de succès dans ces négociations.

Je vous prie de recevoir, Madame et Messieurs les commissaires, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

ORIGINAL SIGNÉ PAR
JANE STEWART

Jane Stewart, C.P., députée

c.c. : Commissaire P.E. James Prentice
Commissaire Carole T. Corcoran
Commissaire Roger J. Augustine

[Traduction]

3 décembre 1998

Chef Denton George
Première Nation de Ochapowace
C.P. 550
WHITEWOOD, SK
S0G 5C0

Chef George,

Je désire vous aviser que le Canada a maintenant déterminé sa position concernant l'enquête de la Commission des revendications des Indiens sur la revendication pour inondation présentée par la Qu'Appelle Valley Indian Development Authority (QVIDA).

Comme vous le savez, le Canada examine sa position sur la revendication en question depuis la publication du rapport de la CRI en février 1998. Je suis heureuse de vous informer que le Canada acceptera aux fins de négociations, sous le régime de sa Politique des revendications, la revendication pour inondation de la Première Nation de Muscowpetung.

À la suite de notre examen, le gouvernement fédéral accepte la recommandation de la CRI de négocier la revendication pour inondation de la Première Nation de Muscowpetung en raison du fait que le Canada n'a pas autorisé comme il se doit l'inondation des terres de réserve.

J'ai demandé à M^{me} Paulette Panzeri, directrice des Opérations de négociations, de communiquer avec vous concernant les détails de la négociation de votre revendication.

Je vous souhaite beaucoup de succès dans ces négociations.

Je vous prie de recevoir, Madame et Messieurs les commissaires, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

ORIGINAL SIGNÉ PAR
JANE STEWART

Jane Stewart, C.P., députée

c.c. : Commissaire P.E. James Prentice
Commissaire Carole T. Corcoran
Commissaire Roger J. Augustine